

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1982)  
**Heft:** 635

**Artikel:** "Polenta" : un livre, un film  
**Autor:** Dubuis, Catherine  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1013015>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

MODERNE

## DMF: SCF devient SFA

Par lettre circulaire datée du 1<sup>er</sup> avril 1982, le Département militaire fédéral demande aux partis politiques leur avis sur un avant-projet de révision partielle de la Loi fédérale sur l'organisation militaire (LOM).

Principal objet: le «statut des femmes qui servent volontairement dans l'armée». Institué à la hâte pendant la dernière guerre, le Service complémentaire féminin est discrètement ancré dans une ordonnance depuis 1948 et n'a jamais obtenu la consécration au niveau de la loi.

L'avant-projet de loi précité devrait réparer cette omission par un article 3bis nouveau. Mais là ne s'arrête pas la glorification des Suissesses en uniforme. Elles recevront désormais, outre un statut légal, «une dénomination moderne» propre à faciliter le «recrutement au point de vue de la quantité et de la qualité»: le SCF deviendra SFA, soit Service féminin de l'armée.

POINT DE VUE

## «Polenta»: un livre, un film

L'an passé, à pareille époque, je participais à un séminaire de perfectionnement intitulé *Littérature et Cinéma*, organisé par la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES). Titre ambitieux, programme décevant et à bien des égards incohérent. Quels étaient les critères de choix des œuvres et des films? Je n'ai pas réussi à le savoir. Toujours est-il que j'ai revu pour la xième fois *Le Journal d'un curé de campagne*, *Madame de...*, *Le Rideau cramoisi*, *Une Partie de campagne* (films certes intéressants, mais un peu trop vus).

L'opération de window-dressing en cours tend en effet à préparer le dur passage des années maigres qui verront diminuer le nombre des appelés au point que 45 000 hommes manqueront aux effectifs d'élite en 1995.

D'autres arrière-pensées circulent sans doute aussi sous les casques. Bien que la révision envisagée de la LOM ne prévoit pas d'assujettir les femmes à la taxe militaire de remplacement, l'Office central de la défense n'abandonne pas tout espoir de soumettre les Suissesses à une obligation de servir. En tout cas, le rapport confidentiel que cet office vient de recevoir d'un groupe de travail mentionne complaisamment les cinq formules possibles pour une telle obligation, se contentant tout juste de signaler deux modalités basées sur le volontariat.

Comparé aux idées de ce groupe présidé par Ruth Meyer (première assistante du «socialiste dur» Walter Rüegg et chargée d'un cours de sociologie militaire à l'EPFZ) le rapport de M<sup>me</sup> Weitzel apparaît comme modéré: l'ex-chef du SCF a préparé dix-huit variantes dont neuf obligatoires et neuf volontaires, toutes équitablement commentées.

Là-dedans, curieusement, l'excellent *Hôtel des Invalides* de Georges Franju, commentaires dits par Michel Simon; mais de quel texte littéraire s'agissait-il ici?...

Une révélation cependant: en première vision, et en présence de la réalisatrice, le film de Maya Simon tiré du récit de Jean-Marc Lovay, *Polenta* (scénario et dialogues de l'auteur)<sup>1</sup>. Le récit de Lovay est de ces textes qu'on peut dire magiques, histoire étrange et trébuchante de trois êtres réunis par le hasard dans un monde de neige et de nuit. Deux hommes et une fillette se côtoient, se désirent, se haïssent, pendant que rôde la blancheur blafarde de la mort. Maya Simon, fascinée, a passionnément voulu transposer ce livre à l'écran.

A la projection, le premier choc est celui de la cou-

leur: pour Maya Simon, la mort et le rêve sont rouge et blanc; le désir aussi sans doute. La deuxième surprise est, il faut le dire, également une déception: c'est le hiatus qui subsiste entre le texte (très «Lovay») et les images (très «Simon»). Alors que dans le récit les fantasmes du narrateur, très élaborés, et la parole brute des dialogues se fondent dans une unité qui est celle de l'écriture, à l'écran, voix et images demeurent une association, elles n'atteignent pas au tissu, au «lissé» du texte.

Mises en images, les rêveries perdent de leur force, la voix «off» s'intègre mal à l'univers sonore du film, fait de paroles ébauchées, de redites, de bruits domestiques, etc. Il n'en reste pas moins que, dans la grisaille du séminaire, ce long poème s'avérait être la découverte majeure.

Ce film vient de passer en salle à Lausanne, dans une relative indifférence, amputé d'un grand nombre de scènes qui en faisaient la magie obscure. La version présentée accentuait l'aspect sexuel de l'attirance des deux hommes pour la fillette et réduisait considérablement la portée de l'œuvre. Il est inutile d'épiloguer sur les raisons de cette amputation. Une fois de plus, l'argent passe avant l'art, et il faut le déplorer.

Catherine Dubuis

<sup>1</sup> Production Eôs Film Genève et SSR TV Romande.

CULTURE

## L'art sans la chose

*L'Ecole-Club Migros de Berne offre pour ce trimestre d'été un cours de dix heures de connaissance des vins. Voilà au moins des élèves qu'on n'aura pas la tentation d'envoyer acheter le matériel au MM le plus proche.*